Note 2008 / 2

Procès-verbal de la 36e Réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de..... et a l'honneur de se référer à ce qui suit:

Le Comité permanent de la Convention sur les zones humides a tenu sa 36° Réunion au siège du Secrétariat à Gland, Suisse, du 27 au 29 février 2008. Le Secrétariat a le plaisir de joindre à la présente le procès-verbal de la réunion ainsi qu'un document contenant les décisions qui y ont été prises. Comme de coutume, le procès-verbal entier est distribué en anglais et le texte des décisions en anglais, français ou espagnol.

Le procès-verbal de la réunion est aussi publié sur le site Internet de Ramsar à l'adresse suivante:

http://ramsar.org/sc/36/key_sc36_report.htm

Les 28 décisions de la réunion sont aussi à consulter à:

anglais: http://ramsar.org/sc/36/key_sc36_decisions_e.htm
http://ramsar.org/sc/36/key_sc36_decisions_f.htm
espagnol: http://ramsar.org/sc/36/key_sc36_decisions_s.htm

Une liste des participants est disponible : http://ramsar.org/sc/36/key-sc36 participants.pdf.

La prochaine réunion du Comité permanent (SC37) est fixée à la semaine du 2-6 juin 2008.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 17 mars 2008

Annexes: Procès-verbal et décisions